

## rétenction de sûreté et le canard enchainé

Par **lise21**, le **10/12/2008** à **15:49**

Bonjour,  
je voulais savoir si qq'un était abonné ou connaissais qqu'un abonné au canard enchainé. En effet, je recherche l'édition en date du 20 février 2008, où il est publié une loi de 1933 et donc signée par Hitler, qui a inspirée les auteurs de la loi sur la rétenction de sûreté .

Merci de me faire signe, afin de me scanner si possible les pages concernées et me les envoyer par mail.

Merci d'avance link not found or type unknown

Par **Camille**, le **11/12/2008** à **07:20**

Bonjour,  
[quote="lise21":3sgy45gd]Bonjour,  
je voulais savoir si qq'un était abonné ou connaissais qqu'un abonné au canard enchainé. En effet, je recherche l'édition en date du 20 février 2008, où il est publié une loi de 1933 et donc signée par Hitler, qui a inspirée les auteurs de la loi sur la rétenction de sûreté .

[/quote:3sgy45gd]

Ecrit comme ça, vous voulez dire que "les auteurs de la loi sur la rétenction de sûreté" ont admis publiquement s'être inspirés d'une loi de 1933 signée par Adolf Hitler ? J'en doute fort...

link not found or type unknown

Par **mathou**, le **11/12/2008** à **12:32**

Je vais me renseigner autour de moi, mais dans le doute essaie toujours de contacter le siège du Canard pour demander s'ils accepteraient de te donner un exemplaire en vue de ta thèse. Ca peut peut-être marcher, surtout que tu les citerais en source.

Par **lise21**, le **11/12/2008** à **13:32**

A priori oui c'est ce qui a été révélé. Je voulais donc lire l'article avant de me faire une opinion sur ce sujet, mais c'est pas la première fois que je lis ça. Donc à approfondir...

Merci mathou, je pense que c'est ce que je vais tenter.

Par **Camille**, le 11/12/2008 à 16:38

Bonjour,

Ah, ça y est, je commence à comprendre...

Le rapporteur de la commission des lois (UMP) a dit que le texte français sur la rétention de sûreté n'avait rien d'extraordinaire puisque des lois similaires existaient déjà depuis longtemps dans d'autres pays européens, notamment en Allemagne.

Or, cette loi allemande, comme pas mal d'autres encore en vigueur en Allemagne, a été initialement pondue alors qu'Hitler venait d'arriver au pouvoir. Toutes lois, y compris celle-là, moult fois modifiées depuis.

D'où le "raccourci à la hussarde" du Canard que la loi présentée aurait été, plus ou moins sciemment, inspirée par un texte signé par Hitler.

Thèse reprise sérieusement, apparemment, par des blogs d'adeptes du "complot sarkozyste". Sauf que le rapporteur s'est trompé en parlant de la république de Weimar pour 1933. Ce qui est vrai... sauf que la république de Weimar s'est arrêtée en janvier 1933, ou plus exactement, le chancelier nommé à cette époque l'a "transformée assez radicalement" si on peut dire....

Belle technique d'amalgame.

Quand vous leur écrirez pour leur demander une copie de l'article, rien que pour rire, profitez-en donc pour leur demander :

- s'ils estiment qu'on devrait cesser toutes relations diplomatiques avec un pays qui conserve encore aujourd'hui des lois pondues par Hitler ;
- pourquoi ils ne font pas campagne pour l'élimination, dans notre législation, de textes pondus sous le sinistre régime de Vichy, vu qu'il y en a encore, notamment le texte sur l'accouchement sous X, textes moult fois modifiés, comme en Allemagne ;
- pourquoi ne réclament-ils pas, par exemple, l'interdiction de la célébration de la fête des mères et la suppression de l'Ordre des médecins, elles-mêmes émanations de ce même régime qui avait condamné à mort le général de Gaulle...

:D

Image not found or type unknown

Par **lise21**, le 11/12/2008 à 16:56

Je vous tiens au courant de la suite

Par **Camille**, le 12/12/2008 à 10:04

Bonjour,

Au fait, c'est vrai ça...

La Ve République a inauguré son existence en étant présidée par un ancien condamné à

mort par contumace. Brrrr... ça fait froid dans le dos, hein...  
:D

Image not found or type unknown

Par **Luchicanau**, le **02/03/2009** à **13:27**

hello.

La lecture des interventions qui précèdent confirme donc la continuité des Etats malgré les "Périodes Douloureuses" puisque les lois anciennes ne sont pas abrogées.

A titre indicatif , la loi règlementant le Métro Parisien, qui agrémenta ma jeunesse, était, de mémoire, de 1943....

Depuis ( ma jeunesse ) cette affiche à été retirée....

A plus.

Par **akhela**, le **02/03/2009** à **16:16**

à mon avis ils se sont surtout inspiré de la loi belge sur le même problème. Sinon sur le fond ce n'est pas parce qu'une loi a été adopté en période suspecte qu'elle est forcément mauvaise, tous les pays d'Europe de l'ouest ont gardés des lois datant de la seconde guerre mondiale (et l'Espagne de Franco et le Portugal de Salazar).

Par **Luchicanau**, le **02/03/2009** à **18:00**

Hello Akhela .

[quote="Akhela ":2unakdho]

ce n'est pas parce qu'une loi a été adopté en période suspecte qu'elle est forcément mauvaise[/quote:2unakdho]

Tout à fait et c' était dans ce sens que je me suis permis de poster !!!!

Le terme "période suspecte" me semble un peu faible ; "période coupable" me semble mieux adaptée .

A propos ( un cheveu sur la soupe ) le n° de sécu est d' une de ces époques.

Premier digit:

1 = homme

2= femme

d' autres numéros ( iniques ) existaient:

N=homo

X=juif

On à gardé le bon grain et jeté l' ivraie.

je passe sur les digits suivants ( année, mois, ville de naissance, numéro d' ordre )

Garder l' ancien c' est normal.

Il en est ainsi de toutes les sociétés humaines.

Mais il y a des séquelles :

Si on cite les valeurs :Travail ,Famille, Patrie, bien que séparément les concepts soient incontestables, le tout réuni est une bannière douteuse car utilisée autrefois par des "politiques" qui l' ont dévoyée.

C'est l histoire qui forme nos consciences.

Bon j' arrête là.

Pour ce qui est du Canard , il faut pas tout prendre au sérieux chez eux.

Mais ça fait réfléchir. La preuve: on en parle ici.

A plus.

Par **Camille**, le **03/03/2009** à **11:21**

Bonjour,

Euh... il me semble que la fêtes des mères a été instituée par le maréchal Pétain sous le gouvernement de Vichy en 1941...

De même que la fête du travail, le 1er mai, qui s'appelait, à l'époque, la "fête du Travail et de la Concorde sociale", en 1941 aussi.

Et bien avant qu'on lance l'idée du Concorde, qui n'avait rien de social, lui...

:roll:

Image not found or type unknown

Par **Luchicanau**, le **03/03/2009** à **11:55**

Chère Camille,

Tout celà est bien troublant.

Pour le 1er Mai c' est en réalité assez ancien.

Je ne vais pas rechercher à la minute la source mais on doit noter que la dénomination initiale était:

"[b:2vr4yglz]Journée internationale de Grève[/b:2vr4yglz]".

Dans les protagonistes de l' initiative , il y avait ( mais faut que je vérifie ) un certain Karl Marx ( toujours recherché ), quelque temps oublié qui revient , en ces temps de Tera Euros , à la mode.

Comme quoi la continuité est de rigueur à toute époque. ( mais le Maréchal ne devait pas être

au courant, on est si mal secondé.... )

A vous lire tous.

Salut.